

Conseil d'établissement – École Cœurs-Vaillants

Rapport annuel 2022-2023

Rôle du Conseil d'établissement

- Analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à leur réussite ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert (LIP. 74)
- Favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, la direction, le personnel de l'école et les représentants de la communauté, ainsi que leur participation à la réussite des élèves (LIP. 74)
- Prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaires (LIP. 82)

Composition du Conseil d'établissement

- **10 membres élus (LIP. 42)**
- 5 parents élus par l'Assemblée générale des parents (LIP. 47)
- 5 membres du personnel scolaire élus par leur assemblée respective (LIP. 48, 49 et 50)
 - 2 membres du personnel enseignant
 - 1 membre du personnel professionnel
 - 1 membre du personnel des services de garde
 - 1 membre du personnel de soutien
- 2 représentants de la communauté, sans droit de vote
- Au moins 2 membres substitués, mais pas plus de 5 (LIP. 47)
- La direction de l'école (LIP. 46)

Nom, Prénom	Rôle
Beaulieu, Johanne	Représentante du personnel professionnel
Bouchard, Emmanuel	Représentant des parents
Bujold, Anabel	Représentante du personnel enseignant
Bujold, Mathieu	Représentant des parents et du comité de parents
Dufour, Serge	Représentant du personnel de soutien
Guilbert-Couture, Virginie	Représentante des parents et substitut au comité de parents
Lafontaine, Olivia	Représentante des parents et présidente
Legault, Jacinthe	Représentante du personnel enseignant
Martin, Myriam	Représentante du service de garde
Moisan-De Serres, Émilie	Représentante des parents et vice-présidente
Roberge-Lemieux, Louise	Directrice de l'école des Cœurs-Vaillants
Goyette, Emmanuelle	Directrice adjointe de l'école des Cœurs-Vaillants
Mélançon, Simon	Représentant substitut des parents
Royer, Denis	Représentant substitut des parents
Renaud, Mylène	Représentant substitut des parents
Collin-Lefebvre, Maude	Représentant substitut des professionnels

Les instances représentatives des parents

- L'organisme de participation des parents (LIP. 96)
 - Le comité de parents (LIP. 189)
 - Le Conseil d'administration du centre de services scolaire, composé de quinze membres (LIP. 143):
 - cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, qui sont membres du comité de parents
 - cinq membres du personnel du centre de services scolaire,
 - cinq représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire.
- la formation de l'entité doit se faire en assemblée générale
 - l'élection du représentant au comité de parent de fait en assemblée générale parmi les représentants parents du Conseil d'établissement
 - l'élection des membres du CA se fait parmi les membres du comité de parents

Calendrier des séances du Conseil

Date	Type de séance
27-09-2022	Séance ordinaire
25-10-2022	Séance ordinaire
22-11-2022	Séance ordinaire
13-12-2022	Séance ordinaire
24-01-2023	Séance ordinaire
21-02-2023	Séance ordinaire
21-03-2023	Séance ordinaire
16-05-2023	Séance ordinaire
07-06-2023	Séance ordinaire
24-08-2023	Séance ordinaire

Les dossiers principaux 2022-2023

L'enseignement de l'anglais

- Suite de la consultation sur l'enseignement de l'anglais présentée le 2 mars 2022: les parents désiraient majoritairement plus d'enseignement de l'anglais à l'école des Cœurs-Vaillants. Ce résultat a orienté nos activités et nos réflexions au courant de l'année 2022-2023.
- Présentation du programme enrichi 1/3 anglais vécu à l'école l'Apprenti-Sage. On nous rapporte que pour l'instant, aucune étude n'existe sur la performance des élèves vivant ce programme
- Présentation de l'expérience de Miss Payne du programme d'anglais enrichi actuel avec les élèves de 6^e année. Partage de ses autres expériences ainsi que celles d'autres enseignants d'anglais au Québec.
- Présentation du modèle proposé par l'équipe-école selon lequel la place de l'anglais passerait de 4 à 8 heures par cycle. La place du français serait conséquemment réduite, passant de 22 à 18 heures par cycle. Cette proposition conserve en outre la formule de 4 heures d'anglais en 5^e année. Compte tenu de la réduction d'heures d'enseignement des enseignantes titulaires de 6^e année attribuable à l'augmentation des heures offertes en anglais, ce modèle implique que celles-ci compléteront leur tâche en offrant du soutien dans d'autres classes.
- Proposition de l'équipe-école est officiellement proposée et adoptée après délibération
- Présentation d'une démarche pédagogique préliminaire tirant partie des heures additionnelles allouées à l'enseignement de l'anglais par Miss Payne.

Les dossiers principaux 2022-2023

Le projet éducatif

- Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement des orientations, des priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en fonction des caractéristiques et des besoins des élèves qui fréquentent l'école ainsi que des attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est conçu et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative: les élèves, les parents et le personnel ainsi que les membres de la communauté et du centre de services scolaire.
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du centre de service scolaire
- Début des travaux relatifs au projet éducatif
- Formation sur le sujet offerte par le comité de parents du CSS
- Sondage auprès de l'ensemble des parents et des élèves pour orienter le projet éducatif pour influencer le choix des enjeux et des opportunités ciblés par le projet éducatif
- Création d'un comité de travail pour analyser les résultats des sondages et rédiger le projet éducatif 2024-2028
- Présentation d'une ébauche de document de travail ainsi que les résultats des sondages au Conseil d'établissement
- Conclusion de la rédaction du projet éducatif prévue pour l'automne 2023. Adoption par le conseil d'établissement au plus tard le 30 novembre 2023 et entrée en vigueur le 9 janvier 2024.

Les autres décisions du Conseil

- Adoption des règles de régie interne du CÉ
- Adoption du calendrier de ses séances, son rapport annuel et son budget de fonctionnement
- Adoption du budget annuel de l'École proposé par la direction
- Adoption de la programmation proposée par la direction des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école
- Adoption du budget du service de garde pour l'année 2022-2023
- Rédition de compte des mesures dédiées et protégées des règles budgétaires de fonctionnement
- Adoption du prêt des locaux pour le camp Kéno
- Adoption des règles de fonctionnement, du calendrier et de l'amplitude d'ouverture du service de garde pour l'année scolaire 2023-2024;
- Adoption de la planification des contenus en éducation à la sexualité pour l'école des Cœurs-Vaillants
- Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour l'aménagement d'une classe extérieure et d'un espace vélo
- 3000\$ de la Ville de Québec pour Marchons vert l'école (année 2 /2)
- Réception des fonds amassés par l'équipe IA au Grand défi Pierre Lavoie pour un projet structurant pour l'année scolaire
- Consultation du PEVR du CSS
- Adoption du calendrier pour l'entrée progressive sur trois jours des élèves du préscolaire et de la tenue d'une journée d'accueil pour les nouveaux élèves du préscolaire en juin 2023
- Adoption des principes d'encadrement des frais chargés aux parents
- Adoption des listes de matériel scolaire pour tous les niveaux
- Actualisation du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence